

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 15 juin 2007 modifiant l'arrêté du 26 juin 2006 portant agrément des comités de protection des personnes « Ouest I », « Ouest II », « Ouest III », « Ouest IV », « Ouest V » et « Ouest VI » au sein de l'interrégion de recherche clinique « Ouest »**

NOR : SJSP0758699A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1123-1 et R. 1123-1 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2006 portant agrément des comités de protection des personnes « Ouest I », « Ouest II », « Ouest III », « Ouest IV », « Ouest V » et « Ouest VI » au sein de l'interrégion de recherche clinique « Ouest »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cinquième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 juin 2006 susvisé est remplacé par la disposition suivante :

« Le comité de protection des personnes "Ouest IV", sis à la maison de la recherche en santé, immeuble Deurbroucq, 2<sup>e</sup> étage, 5, allée de l'Ile-Gloriette, 44093 Nantes Cedex 01 ; »

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2007.

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service  
adjoint du directeur général  
de la santé par intérim,*

D. EYSSARTIER